



© ISOPRESS

Sommaire

Agenda 2000:
Le XXI^e siècle, c'est demain1-4

Plan d'action:
Bruxelles plus verte.....5

Musique:
Les voix de l'Europe.....6

Culture:
A.O.C.E. : utopie ou réalité?.....7

Nord-Sud
Réformer la coopération UE-ACP...
pour la sauver!8-9

Jacques Santer:
Un nouveau traité pour l'Europe10

Europe sans frontières:.....11-13

Parlez-nous d'Europe:14-15

La parole au Parlement européen:
Fonds structurels en Wallonie:
quel impact?.....16-17

Eurodroit:
"Télévision sans frontières":
un cadre juridique plus sûr.....18

Le droit et écrire:.....19

Au jour le jour:.....19

Publications:.....19

La vie au Bureau:20

Agenda 2000

**Le XXI^e siècle,
c'est demain**

Avec l'Agenda 2000 de la Commission européenne, l'Union a mis le cap sur le XXI^e siècle. Le chantier qui s'ouvre devant elle est colossal. Si les Etats membres suivent les idées avancées par la Commission Santer, c'est une Europe communautaire à la fois plus large et plus forte qui verra bientôt le jour.

Dévoilé le 16 juillet 1997 par la Commission européenne devant le Parlement de Strasbourg, l'Agenda 2000 découle d'un double défi qu'il appartient à l'Union européenne de relever. Celui, d'abord, de l'élargissement inéluctable du cercle de famille. Depuis la chute du "rideau de fer", les pays d'Europe centrale et orientale ont, les uns après les autres, émis le voeu de devenir membres de l'Union. Les Quinze peuvent-ils les décevoir ? Non ! "L'élargissement est un dessein historique pour l'Europe", a expliqué le président

Santer en jugeant qu'il constituait aussi "une chance pour sa sécurité, pour son économie, pour sa culture, pour sa place dans le monde".

Cet élargissement ne sera toutefois pas une sinécure. Ni pour les Etats candidats qui auront encore bien des efforts à consentir avant de pouvoir rejoindre le cercle de famille sans y faire tâche. Ni pour l'Union européenne elle-même qui, dans cette aventure, risque de perdre, si elle n'y prend garde, un peu de son âme. C'est le deuxième défi à relever :



Tallinn, capitale de l'Estonie.

**MONNAIE: ÉCRIVEZ OU TAPEZ
"€" POUR L'EURO!**

Depuis bien longtemps, la livre sterling a son "£" et le dollar américain son "\$"; le yen japonais a aussi son "¥" barré. L'euro, qui sera la monnaie européenne à partir du 1er janvier 1999, a également son symbole: un "€" stylisé avec deux barres horizontales (€). Fin juillet, la Commission européenne a lancé un appel à tous les habitants de l'Union pour qu'ils utilisent le plus possible le nouveau symbole, qu'elle emploie elle-même depuis le Conseil européen de Dublin, en décembre dernier.

Bien sûr, en pratique, l'appel s'adresse d'abord aux utilisateurs professionnels pour qu'ils préparent leurs tarifs, factures, chèques et autres... notamment les informaticiens. De son côté, la Commission va demander l'enregistrement du symbole auprès de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) pour que les claviers des ordinateurs l'intègrent au plus vite. Dans l'immédiat, on peut télécharger le nouveau symbole via le site Internet de la Commission:
<http://europa.eu.int/euro/>. □

pour pouvoir accueillir de nouveaux membres sans altérer le projet politique d'intégration qui la sous-tend, l'Union doit se renforcer car, comme l'a expliqué le président Santer, l'élargissement "ne peut en aucun cas constituer une fuite en avant".

En clair, c'est à marier élargissement et approfondissement que vise la communication "Agenda 2000" de la Commission. Ce document stratégique formule, dans cet esprit, des suggestions concernant l'élargissement proprement dit, ensuite le renforcement des politiques et des structures actuelles de l'Union, enfin le cadre financier dont il conviendra de doter l'Europe du XXIe siècle.

Vers l'Europe des Vingt-et-un

Les candidats à l'adhésion se bousculent au portillon : outre Chypre et la Turquie, pas moins de dix pays de l'ancienne Europe de l'Est ont émis le vœu, ces dernières années, de pouvoir devenir membres de l'Union. Pour ne déplaire à personne, la solution de facilité aurait consisté, pour la Commission, à suggérer aux Etats membres actuels d'ouvrir les négociations d'adhésion, au début de 1998, avec l'ensemble des Etats candidats, quitte à ce qu'elles traînent ensuite en longueur avec certains pays moins prêts que

d'autres à respecter les règles de vie commune vigueurs dans le club communautaire...

Cette solution de facilité, la Commission l'a refusée : avec son Agenda 2000, elle a recommandé aux Quinze de prendre la décision -lors du Conseil européen de Luxembourg, en décembre prochain- d'entamer sans plus tarder les négociations avec, outre Chypre, la Hongrie, la Pologne, l'Estonie, la République tchèque et la Slovaquie. Elle a ainsi pris le parti de faire grincer quelques dents du côté de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Lettonie, de la Lituanie et de la Bulgarie, sans même parler de la Turquie.

Par ce choix, la Commission a fait preuve de son sens des responsabilités. Elle l'a opéré, en effet, en vérifiant de manière scrupuleuse si les Etats candidats étaient en mesure de satisfaire, à brève échéance à tout le moins, aux critères politiques et économiques fixés, en juin 1993, par le Conseil européen de Copenhague afin d'éviter que l'Union européenne ne se transforme en auberge espagnole.

En clair, les cinq pays d'Europe centrale et orientale avec lesquels la Commission suggère aux Quinze d'entamer les négociations d'adhésion -tout en précisant que leur conclusion interviendra en fonction des mérites propres de chacun...- sont des



© ISOPRESS



ats pleinement démocratiques, qui respectent les droits de l'homme, les libertés fondamentales et l'Etat de droit. Sur le plan économique, il leur reste du chemin à faire pour bâtir une économie de marché qui leur permette de résister à la concurrence qui s'exerce au sein de l'Union, mais ils sont sur la bonne voie. Enfin, ils devraient pouvoir appliquer sans trop de peine l'ensemble de l'acquis communautaire en avalisant les dimensions politique, économique et monétaire de l'Union, ce qui est essentiel pour éviter une "Europe à la carte".

Un partenariat pour l'adhésion

La porte de l'Union s'est-elle, du coup, refermée pour les autres pays candidats de l'Est ? Que du contraire ! Comme pour la Turquie, la Commission a seulement invité les Etats membres à considérer que, dans leur chef, les conditions d'une adhésion réussie n'étaient pas réunies à ce stade. Et si le Conseil européen de Luxembourg suit ses recommandations, c'est un phénoménal régime de mise en condition qui sera préparé à leur intention, afin qu'ils ne restent pas trop longtemps sur le pas de la porte...

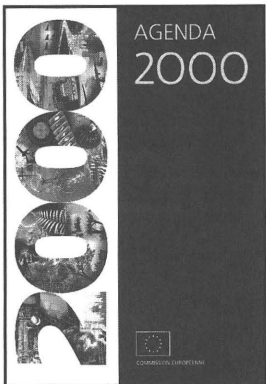
La Commission a proposé, en effet, de conclure avec chaque candidat un véritable contrat de "partenariat pour l'adhésion" afin de les aider à satis-

faire au plus vite aux conditions fixées par les Quinze pour pouvoir adhérer. Un appui qui ne sera pas que verbal : entre 2000 et 2006, c'est la bagatelle de 21 milliards d'ECU -plus de 800 milliards de FB !- que l'Union pourrait leur apporter dans le cadre d'une "stratégie pré-adhésion" renforcée. Des chiffres qui témoignent à eux seuls de la détermination de la Commission de ne laisser, à terme, aucun pays européen au bord du chemin !

Le temps des réformes

En faisant preuve de générosité, l'Union restera ainsi fidèle à sa vocation originelle : unir des pays libres et démocratiques autour d'un projet de paix et de développement. Pour rester crédible, ce projet doit toutefois être adapté aux réalités du temps présent, c'est-à-dire à celles qui découleront des prochains élargissements. C'est le deuxième défi que la Commission se propose de relever.

En ce domaine aussi, le président Santer et les commissaires européens ont, avec leur Agenda 2000, privilégié une approche résolument responsable, au risque de déplaire à certains au sein même de l'Union actuelle. C'est que, pour eux, élargissement doit rimer avec approfondissement du processus d'intégration, ce qui implique certaines décisions et révisions empreintes de courage. ○○○



ooo Ainsi, une Europe à 21 Etats membres deviendra ingérable, incapable d'agir efficacement si les Quinze ne procèdent pas à une réforme satisfaisante de leurs institutions et processus de décision. Ce que les chefs d'Etat et de gouvernement ont convenu sur ce plan lors du sommet d'Amsterdam, en juin dernier, est insuffisant : le Traité qu'ils n'ont pas même encore signé -il le sera en octobre- devra être amélioré lors d'une nouvelle Conférence intergouvernementale à convoquer "aussitôt que possible après l'année 2000". Sous le Traité d'Amsterdam, la Commission marque ainsi la mention "Peut faire mieux". Peut ? Non, doit ! Ce n'est pas tout. L'Union élargie devra aussi se muscler au plan interne en perdant ses mauvaises graisses. La Commission propose ainsi de mettre davantage de moyens budgétaires au service des politiques communautaires susceptibles d'assurer à la fois une croissance durable et fondée sur la connaissance, une modernisation profonde des systèmes d'emploi, l'émergence enfin d'une société solidaire et sûre, soucieuse de l'intérêt général et respectueuse de l'environnement.

Aménagements nécessaires

Un vaste programme qui n'ira pas sans élargir certaines politiques actuelles. La Politique agricole commune, par exemple : dans une Europe élargie, elle deviendrait un gouffre financier sans fond et serait ressentie comme un casus belli ailleurs dans le monde. Il faut donc l'adapter, ce qui fera grincer bien des dents, même si la Commission entend aider le monde rural à supporter le poids de la réforme. Des aménagements majeurs devront aussi être apportés dans les politiques visant à assurer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union : c'est que les régions moins favorisées d'aujourd'hui paraîtront, demain, quasi opulentes par rapport à celles appelées à rejoindre l'Union. Pas de panique, toutefois : le principe d'une aide en vue de réduire les disparités est confirmé. D'ailleurs, la Commission prévoit de réserver à cet égard quelque 230 milliards d'ECU -plus de 9.000 milliards de FB- pour la période 2000-2006 pour les Quinze Etats membres actuels, sans compter les 45 milliards d'ECU qui seront consacrés aux nouveaux adhérents. La seule chose, c'est que cet argent sera dépensé, si l'on suit la Commission, de manière plus ciblée. Ce qui, une fois encore, fera sans doute grincer bien des dents...



© FRED JOURDAN

Scène hongroise.

Avec son Agenda 2000, la Commission a donc invité les Quinze à faire preuve d'autodiscipline intérieure, de gagner en efficacité afin de pouvoir accueillir de nouveaux Etats membres sans avoir à doter l'Union de ressources financières décuplées. Les réformes qu'elle suggère susciteront, à n'en pas douter, des débats tendus au cours des prochains mois. Mais quel est l'Etat membre qui, pour les éviter, se déclarera prêt à contribuer davantage au budget communautaire ? Poser la question, c'est y répondre... par l'Agenda 2000. □

Michel Theys

Message sur roulettes



Le 18 juillet 1997 cinq patineurs sur roulettes sont partis de Londres pour un tour du monde appelé "One Globe, One Skate" (une planète, un patin) - qui s'achèvera à Berlin en novembre. Entre temps, les patineurs auront parcouru plus de 10.000 km et traversé 16 pays, grâce à une initiative lancée par Pdraig Flynn, commissaire européen aux affaires sociales.

Mais il ne s'agit pas seulement d'un exploit sportif: les cinq patineurs, sélectionnés parmi plusieurs centaines de candidats, portent un message de tolérance et de respect de l'autre dans une épreuve qui fait partie de l'Année euro-

péenne contre le racisme. Ils représentent chacun un continent: l'Allemand Grit Lang pour l'Europe, le Swazilandais Noblemann Motsa pour l'Afrique, l'Américain Dan Filner, le Japonais Akihiro Sawauchi pour l'Asie et l'Australien Mark Gibson pour l'Océanie.

L'épreuve est soutenue par le fabricant de patins K2 inline skates et par la chaîne de télévision MTV Europe, et parrainée par Nelson Mandela, président de la République sud-africaine. Pour tout renseignement complémentaire, on peut s'adresser à Anita Kelly - Commission européenne - Année européenne contre le racisme - tél.: 02/295.69.57 - fax: 02/295.18.99.

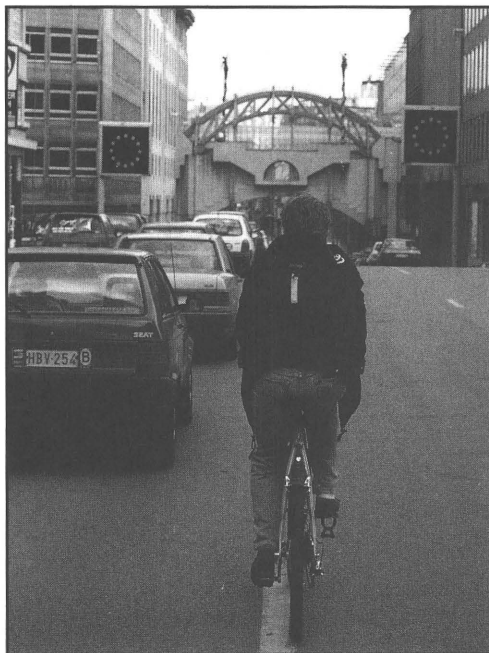
Bruxelles plus verte

Vive l'auto en ville? Ce n'est pas l'avis de la Commission européenne, qui vient d'adopter un plan d'action qui intègre la protection de l'environnement dans la gestion de ses services.

Activités de bureau, moyens de transport et politique immobilière: tels sont les trois grands secteurs concernés par la communication présentée par le président Jacques Santer et les commissaires Erkki Liikanen et Ritt Bjerregaard concernant un plan d'action 1997-2000 de la Commission. Objectif: intégrer la protection de l'environnement dans l'organisation de son administration, dans les contrats qu'elle conclut avec ses fournisseurs et dans le comportement de ses quelque 20.000 fonctionnaires. La mise en oeuvre de ce plan devrait permettre qu'à la fin de son mandat, en 1999, la présente Commission appliquera les normes "vertes" plus sévères et apparaîtra comme un exemple à suivre.

Les différentes études environnementales réalisées par la Commission ont débouché sur une liste comportant un grand nombre d'actions possibles dont l'ambition et la portée varient, et qui exigent des périodes préparatoires allant de 0 à plusieurs mois. Certaines d'entre elles n'entraîneront aucun coût, tandis que d'autres permettront des économies immédiates ou à long terme. **Pour les activités de bureau**, le plan d'action vise principalement à réaliser un suivi des fournitures, à étudier les possibilités de remplacement par des produits plus respectueux de l'environnement, à réduire l'utilisation de papier et à améliorer la gestion des déchets. Il s'agira, par exemple, de remplacer progressivement le courrier interne par le courrier électronique, et de tester des encres à faible teneur de solvant. En matière **de bâtiments**, l'accent sera mis sur la réduction en consommation d'énergie dans les immeubles de la Commission, et sur le lancement d'un programme d'amélioration pour ceux dont la facture énergétique est très élevée.

Concernant les déplacements du personnel, le plan encourage nettement l'usage des transports en commun, avec pour but d'augmenter d'au moins 50% leur utilisation par le personnel de la Commission d'ici à la fin du mandat. Il s'agira, par exemple, d'exécuter un projet-pilote dans certaines directions générales (DG), en commençant par la désignation d'un "correspondant mobilité" dans chaque DG concernée,



© ISOPRESS

notamment en établissant des partenariats avec les transporteurs publics (notamment la Stib et la SNCB) et la Région bruxelloise. Sur base des résultats de ce projet-pilote, des mesures pourraient être prises en vue d'étendre le système de covoiturage et d'aide financière pour l'utilisation du vélo et des transports en commun. Le plan appelle en outre à utiliser le train plutôt que l'avion pour des distances inférieures à 500 kilomètres. Enfin, la Commission n'hésite pas à aller à contre-courant en suggérant de réduire le rapport entre la surface des parkings et celle des bureaux dans les futurs bâtiments.

"Les résultats qui seront obtenus ne dépendront pas seulement de l'action des services directement chargés de la mise en oeuvre de ces actions, note la Commission. Il dépendront aussi -et peut-être surtout- du degré de conscience de l'ensemble du personnel". Celui-ci sera donc régulièrement informé. Par des consignes et des conseils appropriés, on l'aidera à améliorer l'image donnée par la Commission sur le plan de la défense de l'environnement... et qui ne devrait pas laisser les Bruxellois insensibles. □

F.J.O.

CRÉATION D'EMPLOIS: UN CONCOURS

Quel projet de reconversion subventionné par le budget européen dans une ancienne zone industrielle en déclin a créé le plus d'emplois? Nous le saurons en avril 1998 lorsque la Commission européenne annoncera les résultats d'un concours qu'elle vient de lancer. Tous les responsables de projets aidés par le Fonds régional ou le Fonds social européen au titre de "l'Objectif 2" - les zones industrielles en quête de reconversion - peuvent poser leur candidature avant la mi-septembre, soit par le biais de leur comité de suivi, soit par Internet: <http://europa.eu.int/en/comm/dg16/job/default.htm>.

Plus de 16% de la population de l'Union vit dans ces zones "de l'objectif 2", soit environ 60 millions de personnes. La Commission estime qu'entre 1989 et 1999 les Fonds structurels européens y auront investi quelque 20 milliards d'ECU, permettant d'y créer, entre 1993 et 1999, plus de 650.000 emplois durables.□

Les VOIX de l'Europe

La Traviata de Verdi, King Arthur de Purcell, Pelléas et Mélisande de Debussy, Tristan und Isolde de Wagner, Eugen Onegin de Tchaïkovski... Avec la fondation de l'EUO (European Union Opera), l'héritage lyrique du continent semble assuré.

L'"opéra européen" : à bien y regarder, une sorte de pléonasme en soi. C'est que tous deux -l'opéra et l'Europe- s'attachent à bâtir leur légende respective autour d'une même combinaison gagnante : celle qui marie l'universel (la musique dans l'opéra, la fin des frontières dans la communauté) avec le local (la langue dans l'opéra, la saveur des terroirs dans l'Union européenne).

Du côté de Baden-Baden et de Londres, ce dénominateur commun n'est pas passé inaperçu. Et on y a décidé de s'en servir. En promouvant la création d'un "European Union Opera", la "International Youth Foundation of Great Britain" et la "Internationale Jugendstiftung de Baden-Baden" tentent aujourd'hui de répondre à deux objectifs majeurs : le premier consiste à préserver de façon vivante et militante le formidable héritage culturel européen. Le second à répondre à la concurrence américaine, qui n'a pas attendu l'Europe pour tenter de dynamiser outre-Atlantique le monde du lyrique. "Le but de notre entreprise, explique Brian Dickie, directeur-général de l'EUO, est de compenser le déficit en matière de formation et de perfectionnement pour les chanteurs européens par rapport aux facilités offertes à leurs collègues nord-américains. Nous devons tâcher de préparer les plus talentueux de nos jeunes artistes européens pour leur permettre d'affronter cette concurrence sur un pied d'égalité."

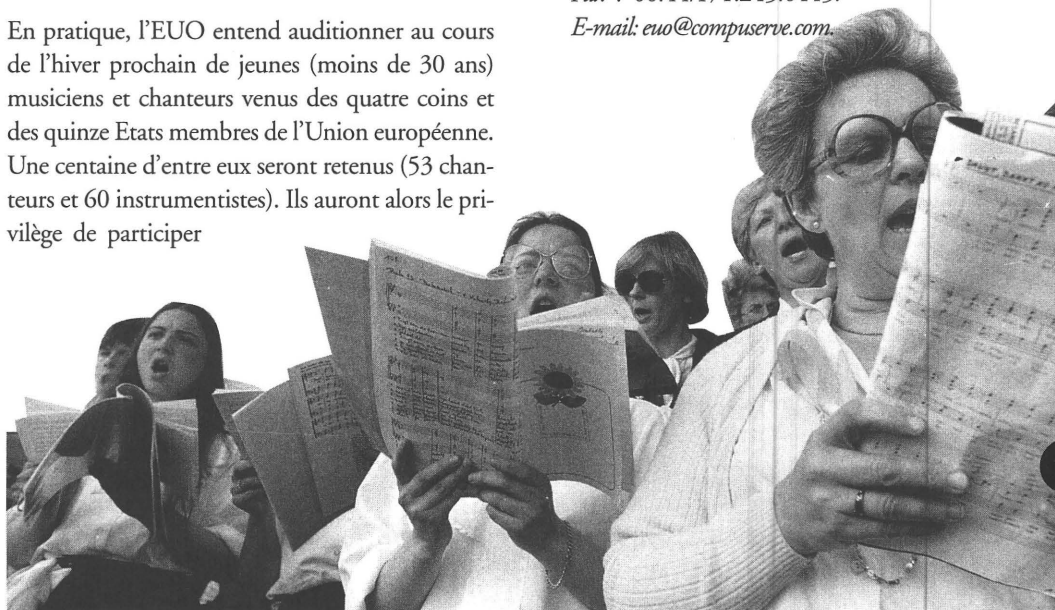
En pratique, l'EUO entend auditionner au cours de l'hiver prochain de jeunes (moins de 30 ans) musiciens et chanteurs venus des quatre coins et des quinze Etats membres de l'Union européenne. Une centaine d'entre eux seront retenus (53 chanteurs et 60 instrumentistes). Ils auront alors le privilège de participer

à de prestigieuses "master-classes" (leurs professeurs de chant auront pour noms Christa Ludwig, Régine Crespin, Elisabeth Söderström) ainsi qu'aux représentations de deux oeuvres lyriques (Eugen Onegin, de Tchaïkovski, et Béatrice et Bénédicte de Berlioz), qu'ils défendront dans le cadre d'une tournée européenne, de Paris à Francfort, en passant par le Festival des Flandres.

On connaît, depuis le dernier concours Reine Elisabeth de chant, en 1996, la qualité de la jeune école belge d'art lyrique. Pour ces jeunes talents, dont certains sont déjà confirmés (c'est le cas d'Anne Cambier ou de Jan Van der Crabben), l'occasion semble belle de tenter la grande aventure de l'EUO. Grâce à une généreuse subvention de la Commission européenne, les heureux élus du concours de recrutement bénéficieront, outre d'une exceptionnelle expérience de la scène et du répertoire lyrique, d'une indispensable bourse qui leur permettra de couvrir financièrement la durée de leur formation et de la tournée. Vous avez dit rêve européen?

N.C

Pour toute information sur les conditions de participation aux épreuves de recrutement de l'EUO, un point de contact : Felicity Jackson (General Manager de l'EUO), 65 Sloane Street, London SW1X 9SH. Fax : 00.44/171.245.0445. E-mail: euo@compuserve.com.



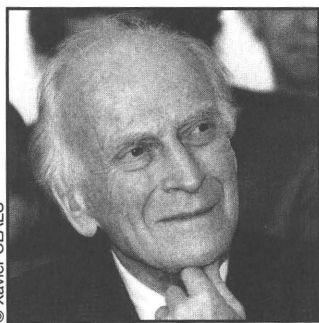
© ISOPRESS

SUICIDES EN HAUSSE

20 millions de personnes sont victimes chaque année d'accidents domestiques et de loisirs dans l'Union européenne: 3 millions sont hospitalisées, 300.000 sont porteurs de séquelles et handicaps, 100.000 dont 10.000 enfants meurent chaque année. Le coût total pour la collectivité de ce type d'accidents est estimé à 6 milliards d'ECU. Quant au nombre des suicides et tentatives de suicide, il ne cesse d'augmenter. On compte à présent 43.000 décès par suicide et plus de 700.000 tentatives de suicide par an dans l'Union européenne. Face à ce constat alarmant, la Commission européenne a adopté une communication et un programme d'action sur cinq ans (1999-2003) visant à réduire le nombre de blessures dans les domaines clés que constituent les accidents survenant aux enfants, aux jeunes adultes et aux personnes âgées ainsi que les suicides. Les activités envisagées privilégient une diffusion d'information et une application plus efficaces des techniques de prévention dont la valeur est largement reconnue par les experts. □

A.O.C.E. : utopie ou réalité?

En lançant l'idée d'une Assemblée ouverte des cultures européennes, on ne sait si Yehudi Menuhin tient plus du doux dingue ou du visionnaire éclairé.



© Xavier CLAES

Yehudi
Menuhin

Si je pouvais tout reprendre à zéro, je commencerais par la culture." La phrase, attribuée à Jean Monnet, aurait tout aussi bien pu être prononcée par Yehudi Menuhin. Le "violon du siècle" ne cache pas son attachement épidermique à l'Europe. Attachement passionnel, parce que, si l'homme défend sans compter le concept de communauté européenne, il s'insurge dans le même temps contre ce qu'on en a fait. Ou, plutôt, contre ce qu'on n'en a pas fait. Explications de l'intéressé : "Je crains que l'Europe n'ait oublié l'essentiel : le partage de ses racines, de ses différences culturelles. L'essentiel, c'est l'enracinement vertical, là où la richesse économique relève davantage de l'aplanissement horizontal. On n'aurait pas dû mettre la communauté économique au premier plan. Evidemment, c'est important. Mais cela aggrave la rapacité des nations qui pensent que, collectivement, elles auront beaucoup plus. Une Europe sans âme n'a pas d'avenir. Il est donc temps de s'occuper de cette âme."

Question : une âme, est-ce que cela se fabrique? Si oui, comment? Réponse de Menuhin: "Pour éviter que les plus rapaces ne s'emparent de la richesse culturelle et ne finissent par la monopoliser, il faut mettre sur pied une sorte de Parlement des cultures, où toutes, et surtout les minoritaires, devraient être représentés."

La réponse, en forme des initiales A.O.C.E. (Assemblée ouverte des cultures européennes), vise en priorité les peuples qui n'ont pas de voix, Basques, nomades, gitans, tziganes, etc.

"Je suis convaincu, poursuit Menuhin, qu'une assemblée des cultures serait capable de réduire le pourcentage d'actes terroristes sur le continent. Si les différents groupes culturels de l'ex-Yougoslavie avaient chacun eu une plate-forme officiellement reconnue au Parlement de Bruxelles, la guerre civile aurait pu être évitée."

Autre question: les meilleures intentions du monde suffisent-elles à faire la meilleure politique du monde? On connaît, hélas, la réponse. Et on se prend à se demander: Menuhin fait-il partie des visionnaires éclairés... ou des doux dingues? Que son questionnement soit juste ne fait aucun doute: ainsi, on sera d'accord avec lui (comment en serait-il autrement?) pour dire que la mise en commun de nos seuls intérêts commerciaux ne suffit pas. Qu'on ne peut abandonner le monopole culturel aux seuls gros bras de la communauté. Que donner la parole aux peuples qui souffrent de ne pas pouvoir la prendre -de même qu'offrir un mur aux taggers- peut leur permettre de sortir de leur frustration et de leurs dérives destructrices. Qu'il est préférable de faire de l'Europe une grande famille ouverte plutôt qu'une école de l'exclusion -d'un côté les premiers de classe, et de l'autre les cancrs, les pestiférés.

Soit. Maintenant, l'A.O.C.E. peut-elle sérieusement être un jour à même de gérer la dynamite des conflits basques, irlandais, bosniaques? Et éviter les guerres inter-ethniques, mafieuses, religieuses? Poser ces questions, c'est un peu y répondre. Ne raillons toutefois pas trop vite l'utopie de Menuhin. Et souvenons-nous qu'un monde sans utopie est un monde souvent sans cible, figé dans son sarcasme. Le débat sur l'opportunité d'un parlement des cultures a au moins le mérite d'être ouvert...□

Nicolas Crousse

Adresse: Fondation internationale Yehudi Menuhin, chaussée de La Hulpe 61, 1180 Bruxelles. Tél.: 02/673.35.04. Fax: 02/672.52.99.

GARE AUX PRODUITS QUI PEUVENT EN CACHER D'AUTRES!

L'année dernière, en Belgique, une vieille dame a suffoqué en avalant un "Flippo" trouvé dans un paquet de chips; elle en est morte. La pastille en carton, destinée à servir de jouet, n'était pas emballée. On peut imaginer aussi qu'un enfant s'étouffe ou se fasse très mal en avalant un petit objet non emballé en plastique contenu dans un oeuf en chocolat. N'importe quand et n'importe où dans l'Union européenne, les objets non destinés à l'alimentation qui se trouvent, sans emballage, mélangés à des denrées alimentaires, posent un sérieux problème de sécurité. C'est la conclusion qu'a tirée récemment le Comité des urgences sur la sécurité générale des produits, convoqué par la Commission européenne. Cette dernière a demandé aux Quinze d'identifier les produits en cause et de prendre contre eux toutes les mesures qui s'imposent. Un comité spécial chargé d'examiner ce genre de problèmes se réunira désormais tous les trois mois et pour la première fois mi-septembre. Il donnera son avis sur des cas précis.□

Réformer la coopération UE-ACP... pour la sauver!

D'ici à novembre, la Commission européenne va faire connaître sa stratégie pour les futures relations avec ses 71 partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Fait inédit, au terme d'un débat qui a impliqué les différentes composantes de la société civile, du Nord comme du Sud.

En 1995, la Commission européenne ainsi que les gouvernements français et belge durent batailler ferme pour tenter de convaincre les autres Etats membres d'accroître de 23,1% les fonds de la coopération avec les partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, pour les cinq années à venir. En définitive, 13,3 milliards d'ECU (environ 506 milliards de francs) ont été alloués, à quoi s'ajoutent quelque 1,2 milliards d'ECU provenant de la Banque européenne d'investissement. Encore cette hausse n'a-t-elle pas pris entièrement compte l'inflation, déplorent les ACP.

Mais à quoi attribuer cette perte apparente d'enthousiasme ? Au fait que l'Afrique ait perdu de son importance stratégique après la chute du rideau de fer ? Aux difficultés budgétaires des Etats membres soumis au respect des critères de convergence du Traité de Maastricht et à un nombre croissant d'engagements envers d'autres partenaires, dont les pays d'Europe centrale et orientale ? Ou encore à une lassitude de l'opinion ?

Peut-être tous ces éléments ont-ils joué. Quoi qu'un sondage commandé par la Commission européenne, rendu public à la mi-avril, a démontré que 83% des citoyens de l'Union jugent important d'accroître l'aide aux pays en voie de développement.

Nouveaux défis

Une chose est sûre: depuis la signature de la première convention de Lomé en 1975, le monde a profondément changé. Et malgré les aménagements apportés à ce pacte de coopération, des réformes plus radicales s'imposent, estime aujourd'hui le commissaire en charge du dossier, Joao de Deus Pinheiro. Du reste, au fil des années, de nouvelles dimensions sont apparues: 1991 a représenté à cet égard une étape importante avec l'adoption par les ministres du développement

des Quinze, d'une résolution conditionnant l'aide européenne au respect des droits de l'homme, aux progrès de la démocratisation et à la bonne gestion des affaires publiques. Dernière innovation en date: la nécessité d'intégrer la prévention des conflits dans la stratégie de développement.

La coopération doit faire face à quantité d'autres défis: le principal réside en la difficulté de maintenir un lien de solidarité entre l'Union et ses partenaires dans un contexte de mondialisation accélérée. En outre, malgré ses mérites, dont l'accès privilégié au marché européen pour les produits ACP, la coopération européenne avec ces Etats ne leur a pas permis d'être compétitifs sur le marché mondial.

Un livre vert

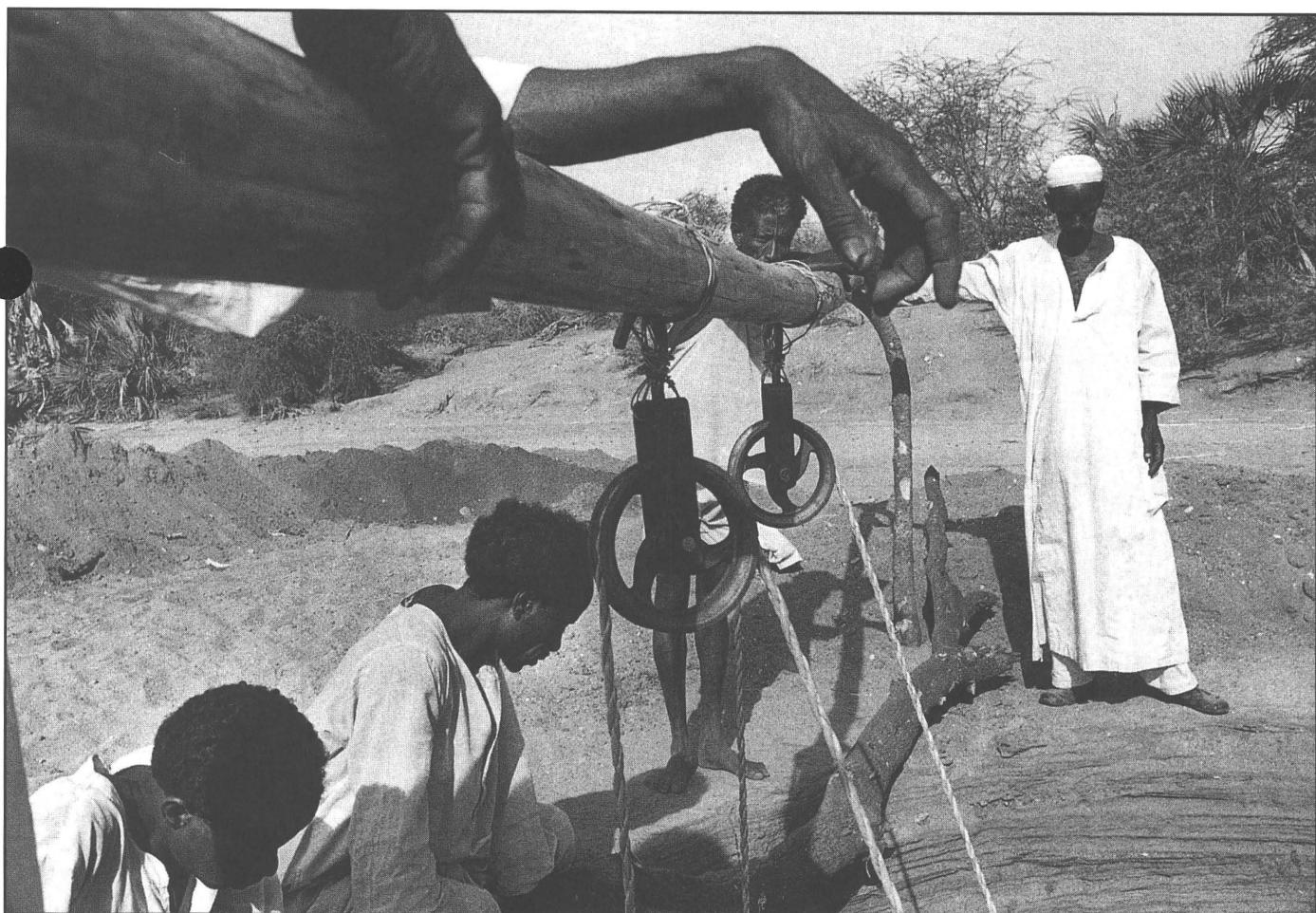
Ce constat n'émane pas d'une critique extérieure, mais de la Commission elle-même, dans un Livre Vert rendu public en octobre 1996. Le document va même plus loin, en suscitant un débat inédit sur l'avenir de cette coopération entre tous les partenaires intéressés: acteurs, experts ou bénéficiaires. En ce compris, les responsables de la société civile, y compris les représentants du secteur privé et des organisations non gouvernementales.

Le document n'apporte pas tant des réponses que des pistes de réflexion. Faut-il, demande le Livre vert, maintenir le cadre homogène actuel, ou au contraire différencier la coopération en fonction du niveau de développement atteint par les partenaires, souvent des pays moins avancés mais aussi des pays émergents à revenu intermédiaire ? Faut-il aussi maintenir le cadre ACP ou au contraire établir des liens spécifiques de coopération avec les entités Afrique sub-saharienne, Caraïbes et Pacifique ? Tels sont quelques-unes des questions débattues depuis un an dans toute une série de

MARCHANDISES SUIVIES PAR ORDINATEUR

Plus d'un milliard d'ECU de fraude au cours des sept dernières années: voilà le triste bilan du système de transit, qui permet à des marchandises de traverser un ou plusieurs pays de l'Union européenne avec un minimum de formalités. La Commission européenne a décidé de prémunir le système contre les fraudes, grâce à une informatisation complète qui interviendra dans les années 1998 à 2000.

Par conséquent, les douaniers de 23 pays pourront bientôt suivre en temps réel les mouvements de toutes les marchandises en transit entre leurs bureaux. Le système qui va se mettre en place impliquera non seulement les Quinze, mais aussi les pays de l'Association euro- ○○○



© Gaëlle Turine

forums en Europe mais aussi dans les régions du Sud concernées.

Un autre enjeu fondamental de la future coopération est la recherche de moyens pour mobiliser l'investissement vers les pays en développement. En effet, remarque un expert, «on ne peut s'appuyer indéfiniment sur l'aide publique extérieure pour favoriser la croissance dans les pays ACP». A cet égard, le Livre vert offre un catalogue d'options qui préconise notamment l'adhésion à des normes internationalement reconnues de protection des investisseurs.

Au chapitre des réactions, si le principe de la simplification des mécanismes de l'aide semble recueillir une majorité de partisans, l'idée d'une suppression des instruments spécifiques que sont le Stabex et le Sysmin, visant respectivement à compenser les exportateurs de produits agricoles pour les pertes encourues et à maintenir la capacité de production des mines ACP, suscitent des inquiétudes chez les pays bénéficiaires.

Responsabiliser les pays

Le Livre vert évoque aussi une innovation possible qui fait frissonner les plus fondamentalistes des s-mondistes. Actuellement, les montants de l'aide sont définis en fonction de quantité de critères dits «objectifs»: revenu par habitant, population, situation géographique (l'insularité ou l'enclavement sont considérés comme des handicaps à

compenser), etc... Or, à ces critères, le commissaire Pinheiro veut ajouter celui du «mérite»: en clair, l'Europe aidera davantage ceux qui font des efforts de réduction de la pauvreté et d'assainissement de leur gestion, bref ceux qui maximiseront l'efficacité de l'aide.

Précisément dans ce souci, le Livre vert propose d'en terminer avec la formule actuelle de la cogestion. Cette formule a le mérite de faire partager la prise de décision par les pays bénéficiaires mais elle offre l'inconvénient de retarder l'exécution des projets par la lourdeur des démarches qu'elle entraîne, analyse le Livre vert.

Solution préconisée: responsabiliser ces pays qui ont démontré leur capacité à gérer en leur apportant une aide budgétaire directe qu'ils allouent en fonction de leurs besoins, quitte à rendre des comptes ultérieurement au bailleur des fonds. Et dans le cas de pays aux administrations défailtantes, l'Union gèrerait unilatéralement les fonds alloués.

Comme il fallait s'y attendre, ces propositions suscitent critiques, adhésions et contre-propositions. Paradoxalement plus de la part des ONG et du monde des affaires européens que de leurs homologues du Sud. Mais pour tous demeure une évidence: pour sauver la coopération, il faut la réformer, l'adapter aux nouveaux défis et avant que la Commission n'arrête sa politique, participer au débat.

François Misser

Projet de l'ONG belge SOS Faim à Keru, en Erythrée.

ooo

peenne de libre-échange (Suisse, Liechtenstein, Norvège et Islande) ainsi que quatre pays d'Europe centrale et orientale (Hongrie, Pologne, République tchèque et Slovaquie).

La lutte contre la fraude impliquera entre autres une analyse des risques et la création d'un organe européen d'enquête, ainsi qu'une amélioration de la formation des douaniers et de l'information des entreprises. Il faudra également faire sceller plus souvent les camions, qui devront déclarer un plan de route précis. La Commission européenne a élaboré ce vaste plan d'action avec toutes les parties prenantes du système de transit. □

Un nouveau traité pour l'Europe

A Amsterdam, les 16 et 17 juin 1997, les chefs d'Etat et de gouvernement des quinze pays de l'Union européenne ont élaboré un nouveau Traité pour l'Europe.

Ce traité est celui de tous les Européens.

permettant de lutter plus efficacement contre la criminalité organisée.

Ceci veut dire qu'avant qu'il ne s'applique, les citoyens de l'Union se prononceront. Que ce soit dans le cadre de référendums ou via vos Parlements élus, vous serez amenés à donner votre avis sur le Traité d'Amsterdam à travers les procédures de ratification propres à chacun des quinze pays. L'intégration européenne est votre affaire, parce que c'est de vos droits qu'il s'agit.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, il fallait garantir la paix en Europe. Jean Monnet a alors eu l'idée de mettre en commun les intérêts économiques des pays européens. Plus qu'économique, son but était politique. Dans ses mémoires, il rappelle que "l'unité politique de demain dépendra de l'entrée effective de l'union économique dans les faits de tous les jours". Depuis lors, beaucoup a été réalisé. En

Ce traité vous concerne. C'est lui qui jette les bases de l'Europe que nous voulons construire pour le vingt-et-unième siècle. Il définit les règles du jeu que les gouvernants devront respecter et il établit les droits qui seront ceux des citoyens.

1957, le Traité de Rome établissait la Communauté économique européenne. En 1985, l'Acte unique donnait un nouvel élan au marché intérieur.

Pour cela, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont voulu que le Traité soit transparent et compréhensible. Ils ont également fait un Traité qui répond aux motivations actuelles des Européens.

Tandis que le Traité de Maastricht de 1991 traçait la voie de l'Union économique et monétaire. Il introduisait également un début de politique étrangère européenne ainsi que la volonté de créer en Europe un espace de libre circulation dans la sécurité.

Le Traité d'Amsterdam consacre une Europe plus démocratique et une Europe plus sociale. Il apporte aussi de nettes améliorations à la politique étrangère de l'Union et à la libre circulation des citoyens. Grâce à ce Traité, l'Union européenne sera plus efficace et en même temps plus démocratique. Elle créera plus d'emplois.

Après cinquante ans de paix en Europe de l'Ouest, le nouveau Traité d'Amsterdam répond à vos préoccupations d'aujourd'hui. Les défis – mais aussi les opportunités – qui sont devant nous sont considérables. Pour la première fois depuis plus de cinq cents ans, nous avons en effet la possibilité de réconcilier l'ensemble du continent européen avec lui-même à travers l'élargissement de l'Union. Encore fallait-il, avant d'élargir l'Union européenne à l'Est et au Sud, lui conférer une identité renouvelée. C'est ce que fait le Traité d'Amsterdam. □

Elle fera valoir sa voix sur la scène internationale. Elle garantira aux citoyens européens la libre circulation, tout en



par
Jacques Santer
président de la
Commission européenne



Décisions

Accord sur la publicité comparative

La publicité comparative aura bientôt droit de cité dans l'ensemble de l'Union européenne à certaines conditions, fixées par une directive sur laquelle le Parlement européen et le Conseil de l'Union se sont mis d'accord le 25 juin 1997. La directive, dont on attendait l'adoption définitive avant l'automne, autorise la comparaison objective entre divers traits distinctifs de marchandises ou de services destinés au même usage, notamment le prix. La comparaison devra porter sur des éléments matériels et vérifiables. Elle devra exclure tout dénigrement et ne pas être trompeuse. La directive amènera plusieurs pays de l'Union à modifier plus ou moins profondément leur législation, notamment la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la Grèce, la France, l'Italie et le Luxembourg.

L'UEM à Amsterdam: la monnaie...

L'Union économique et monétaire (UEM) se met peu à peu en place. Lors du Conseil européen d'Amsterdam les 16 et 17 juin 1997, les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze ont approuvé plusieurs textes destinés à faciliter le passage à la troisième phase - l'introduction de l'euro - et son fonctionnement. Une résolution du Conseil européen consigne les engagements fermes pris par les Etats membres de l'UE, la Commission européenne et le Conseil de l'Union pour mettre en oeuvre le Pacte de

stabilité et de croissance; ce dernier, approuvé dans ses grandes lignes en décembre dernier au Conseil européen de Dublin, a pour but de garantir une discipline budgétaire durable dans les pays participant à l'euro. Le Conseil européen a demandé au Conseil de l'Union d'adopter rapidement les deux règlements qui font partie du Pacte. Il a par ailleurs arrêté les principes et les grands traits d'un nouveau mécanisme de change, à mettre en place le 1er janvier 1999, qui doit lier à l'euro les monnaies de l'Union qui n'y participent pas. Le Conseil européen a d'autre part approuvé le choix des pièces euro, effectué par voie de concours et de sondage d'opinion: on compte en tout huit pièces, d'une valeur de 1, 2, 5, 10, 20 et 50 eurocent - les «centimes» d'euro - et de 1 et 2 euro. Rappelons que les pièces entreront en circulation au plus tard le 1er janvier 2002 et que la valeur de l'euro sera identique à celle de l'ECU, l'unité de compte de l'Union (1 ECU = 40 FB). Les Quinze ont souligné en outre leur plein accord sur les deux règlements qui composent le cadre juridique de l'euro.

... et le pilier économique

Le Conseil européen a approuvé l'objectif général et les grands traits du plan d'action pour le marché unique présenté par la Commission, en estimant que l'Union et les Quinze devaient d'abord se concentrer sur l'efficacité de la législation existante. Le plan a pour but essentiel l'achèvement du marché intérieur européen pour 1999. A Amsterdam, les Quinze ont également insisté sur

la coordination des politiques économiques nationales prévue par le traité de Maastricht, en demandant au Conseil de l'Union de renforcer les aspects axés sur l'emploi. Enfin et surtout, le Conseil européen a demandé à la Banque européenne d'investissement (BEI) de développer ses activités dans trois directions: 1. une facilité de financement en faveur de projets de haute technologie menés par des PME; 2. une intervention dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'environnement urbain et de la protection de l'environnement en général; 3. une intensification des interventions quant aux grands réseaux européens d'infrastructure, notamment les 14 projets adoptés au Conseil européen d'Essen, fin 1994.

Par ailleurs, les Quinze ont approuvé en même temps un projet de «Traité d'Amsterdam», qui réforme le traité de Maastricht.

Avocats et médecins sans frontières

Les avocats inscrits au barreau dans un pays de l'Union européenne vont pouvoir s'installer de façon permanente dans un autre pays membre avec leur titre professionnel d'origine, sans plus devoir se soumettre à un test ou à une période d'adaptation. Le Conseil de l'Union a approuvé le 21 mai 1997 le principe d'une directive qui, une fois adoptée définitivement après un passage devant le Parlement européen, facilitera la vie des avocats expérimentés. Ainsi, par exemple, un avocat belge pourra exercer sa profession en Allemagne dès son installation sous



son titre d'«avocat»; au bout de trois ans, il pourra porter le titre allemand de «Rechtsanwalt».

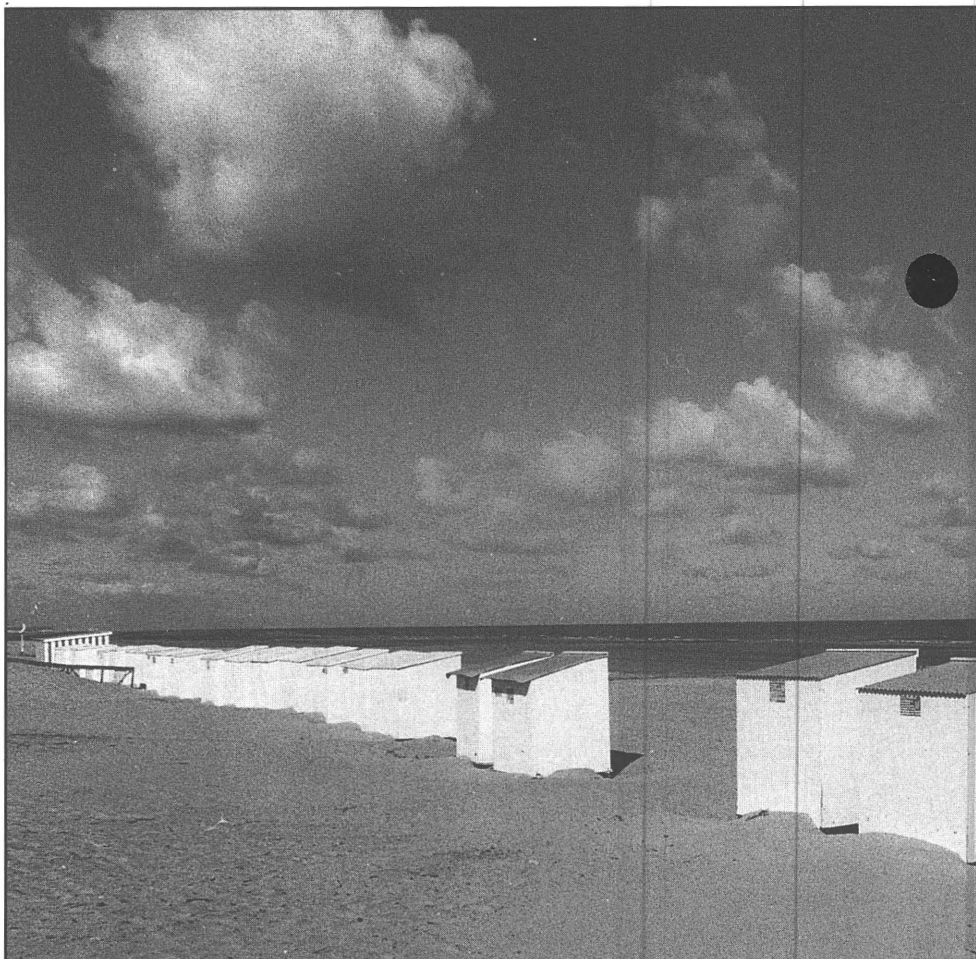
Pour les médecins, Parlement européen et Conseil de l'Union se sont mis d'accord le 28 mai 1997 sur une modification de la législation européenne qui facilitera la mise à jour des listes nationales de spécialisations médicales: ainsi la reconnaissance mutuelle des titres entre les Quinze s'en trouvera simplifiée.

Limites à l'exception d'ordre public

Lorsqu'ils refusent l'entrée de leur territoire à un citoyen d'un autre pays de l'Union pour cause d'ordre public, de sécurité ou de santé publique, les Etats membres de l'Union doivent donner à l'intéressé le droit à un recours ou à un examen de son cas par une instance indépendante. Même chose en cas d'expulsion d'un citoyen d'un autre pays de l'Union. La Cour de justice européenne a interprété ainsi le 17 juin 1997 une directive de 1964 qui complète le traité C.E. sur ce point. Elle a précisé que le droit à un recours s'applique aussi à un citoyen d'un pays de l'Union qui s'est vu refuser l'entrée dans un autre Etat membre, lorsqu'il cherche à nouveau à entrer dans cet Etat «après un délai raisonnable».

En bref

Les Quinze ont signé le 26 mai 1997 un protocole destiné à **criminaliser la**



corruption active et passive de fonctionnaires dans toute l'Union, que les budgets nationaux ou européens soient en cause. D'autre part, une convention relative aux actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale facilitera la transmission de ces documents entre les autorités des Quinze. Un autre protocole, signé le 19 juin 1997, établit le principe de sanctions pour les personnes morales en cas de fraude. Ces accords doivent être ratifiés dans chaque pays.

Le Conseil de l'Union a adopté le 27 juin 1997 une directive qui harmonise les mentions codées figurant sur le **permis de conduire** pour indiquer, par exemple, le port obligatoire de lunettes ou l'adaptation d'une voiture à un chauffeur handicapé.

Dans une résolution approuvée le 27 juin 1997, le Conseil de l'Union a établi un calendrier destiné à adapter la **numérotation téléphonique** à la libéralisation: sélection de la com-

pagnie pour chaque appel dès la libéralisation complète; pré-sélection de la compagnie deux ans plus tard au maximum; code européen (388) pour les services téléphoniques européens. En 2003 au plus tard, les abonnés seront assurés de conserver leur numéro même s'ils changent de compagnie.

Les **électeurs suisses** ont rejeté à 73,9% le 8 juin 1997 par référendum une proposition de deux partis hostiles à l'Union qui exigeait un accord préalable du peuple avant toute négociation d'un accord entre Berne et l'Union européenne. Le gouvernement fédéral suisse négocie actuellement un accord bilatéral avec l'Union.

Initiatives

Vers des brevets vraiment européens ?

Pour protéger efficacement les inventions européennes sans ruiner



© Fotoclub SAB

Vu de l'extérieur

L'euro sous les yeux des USA et du Japon

Les responsables américains et japonais croient en la perspective d'un euro fort; en tout cas ils l'espèrent. Certes, le secrétaire américain au trésor Robert Rubin a déclaré le 16 juin 1997 à Washington que le calendrier et la force de la future monnaie européenne posaient à l'Union des questions graves. Mais un conseiller du Président Clinton pour les affaires monétaires, Fred Bergsten, a estimé à Bonn le 18 juin 1997 que la Banque centrale européenne mènera une politique monétaire forte qui garantira un euro fort. M. Bergsten a ajouté que l'euro deviendrait rapidement un concurrent du dollar dans les finances internationales et que l'Europe se trouverait, en matière économique, sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis cinq ans après le lancement de l'euro. D'autre part, selon M. Bergsten, les Etats-Unis et le reste du monde devraient repousser toute tentative de la part de l'Union de sous-évaluer l'euro au démarrage. Du côté japonais, le Premier ministre Ryutaro Hashimoto s'est déclaré en faveur d'une monnaie unique forte pour l'Europe lors d'une conférence de presse tenue le 25 juin 1997 à La Haye. Il a précisé que les autorités japonaises s'employaient à former leurs fonctionnaires ainsi que les cadres d'entreprises à la future monnaie unique européenne. □

les inventeurs, notamment les PME, la Commission européenne envisage la création d'un brevet vraiment européen. Elle a publié le 25 juin 1997 un Livre vert destiné à recueillir l'avis de tous les intéressés pour le 7 novembre 1997 au plus tard. Actuellement, les inventeurs européens ont le choix entre les brevets nationaux, de portée limitée, et un «brevet européen» créé par convention internationale, qui les oblige quand même à payer des taxes et à faire appel à des agents dans plusieurs pays.

En outre, les brevets coûtent cher si l'on veut une protection qui dépasse le cadre national: les frais de traduction représentent à eux seuls 10.000 ECU en moyenne. Résultat: de nombreuses PME ne font breveter que certains produits et pour quelques pays seulement. On peut se procurer le Livre vert auprès de la Commission européenne - DG XV E3 - rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles - Fax: 02/296.17.36 - Courrier électronique: E3@dg15.cec.be

Normes pour la société de l'information

La Commission européenne organise du 1er au 3 octobre 1997 à Bruxelles la première conférence internationale consacrée aux normes mondiales nécessaires à la société de l'information (Global Standards Conference).

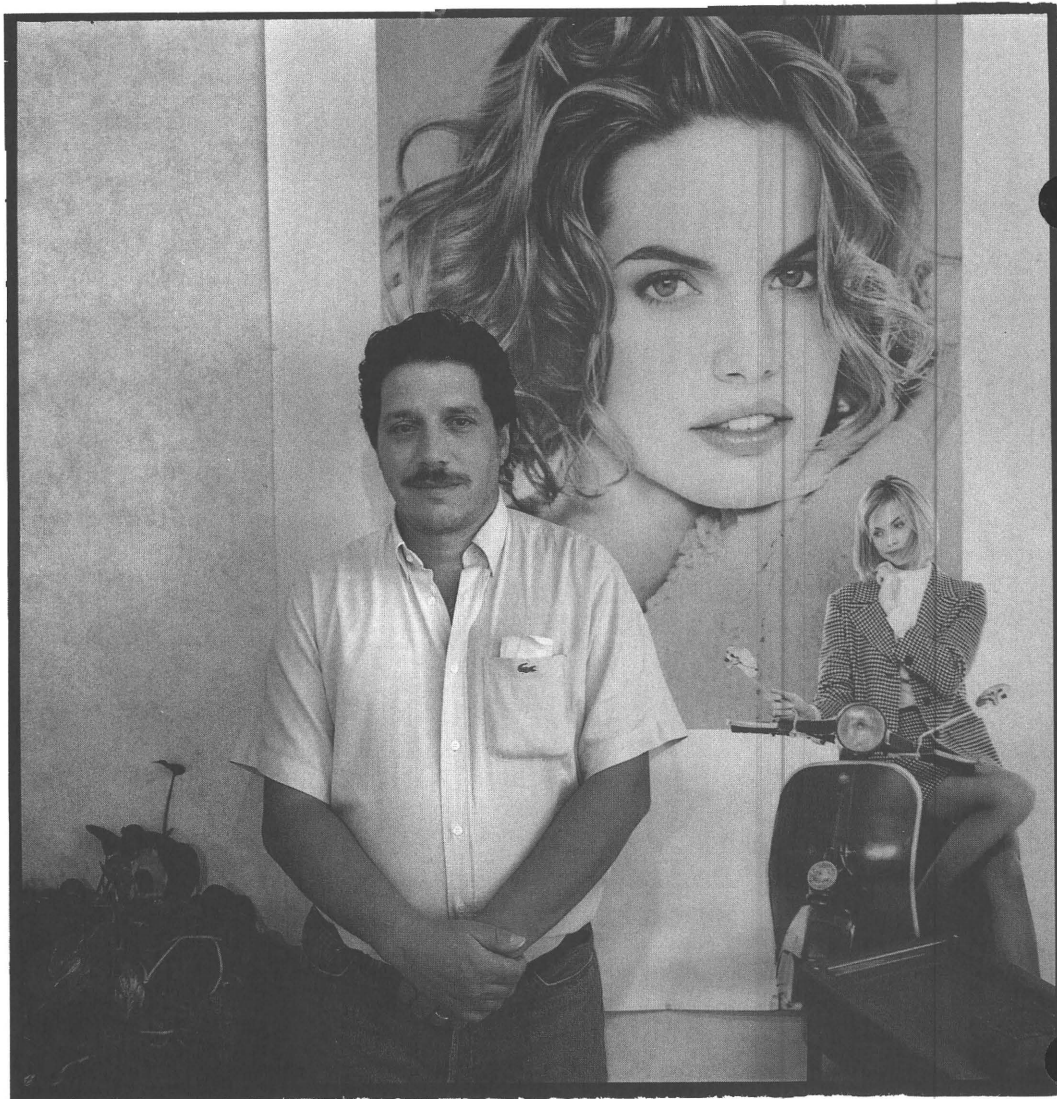
La conférence se situe dans le prolongement du sommet spécial du G7 de 1995; elle réunira des ministres du G7 et des responsables de la Commission et des organismes de normalisation européens et mondiaux; elle est ouverte à tous les professionnels intéressés.

Pour renseignements et réservation, s'adresser au secrétariat de la conférence - CEN - rue de Stassart 36, 1050 Bruxelles - tél: 02/511.74.55 - fax: 02/511.87.23 -courrier électronique: glstdconf@dg3.cec.be site Internet: <http://www.ispo.cec.be/standards/conf97>



Chaque mois,
des citoyens résidant
en Belgique racontent
à Eurinfo l'Europe
telle qu'ils la voient.

Textes : Xavier Deutsch
Photos : Marina Cox



C'est un petit salon de coiffure, à côté de la gare de Bierges, et de Walibi. Xavier travaille seul, il n'a pas d'autre patron que lui-même. L'Europe, il a cessé d'y croire. Mais l'Europe croit-elle encore en lui ?

"Il faut rester bien accroché pour le moment, il n'y a rien qui va, le pessimisme est total. Tous les clients me le disent, je le vois bien depuis quelques années. Et ça vient de l'Europe.

Regardez, les aspirateurs Hoover, ils étaient en France, ils sont allés en Écosse où les travailleurs acceptaient le salaire qu'on leur donnait. Mais c'est la dictature, ça. Tu acceptes ou tu crèves. En Écosse, dans cette région pauvre, ils n'avaient pas vraiment le choix, ils ont pris le travail qu'on leur donnait, ils ont fermé leur gueule, et c'est les Français qui se retrouvent au chômage... On ne peut pas accepter ça. On verra, la misère en Europe, le quart-monde, ça commence déjà. Je ne vois pas ça d'un bon œil, ça sera une Europe sélective : il y aura les riches qui vont s'en sortir, et puis les pauvres, beaucoup de pauvres.

Non non, l'Europe comme elle se fait, je n'y crois pas. Elle ne se fera pas. Déjà on n'est pas foutus de s'entendre à l'intérieur des pays, regarde la Belgique, ou l'Italie. Mine de rien, Bossi, dans le Nord, il fait des milliers de voix aux élections, le gars. Mais en plus chaque pays voudra garder ses avantages, son industrie. Les pays riches dictent les règles, les pays pauvres obéissent, et c'est impossible d'avoir une entente. C'est comme la loi : si tu es un juge, un homme haut placé, tu vas être plus vite défendu. L'Europe c'est pareil. " □

SAVIEZ-VOUS QUE... la Commission européenne a décidé fin juillet 1997 de créer huit nouveaux comités d'experts qui veilleront sur la santé des consommateurs européens. Ils fourniront, chacun dans un domaine précis, des avis scientifiques à l'Union européenne. Il s'agit d'éviter que ne se reproduise une crise comme celle de la vache folle. □



“De grâce, chers parlementaires, pensez à vos enfants, à nos enfants, à l’avenir de l’humanité. Il est grand temps de remettre l’humain, la vie, au centre du débat. Mais je ne suis pas très rassurée. Si les gouvernements, isolément, n’arrivent pas à mettre l’humain au centre de leur travail, pour que l’humain ait un mieux-vivre, du point de vue de l’alimentation, du social, de la culture, comment les mêmes gouvernements y arriveraient-ils en se mettant ensemble? C’est le doute d’une mère de famille qui se demande ce que ses enfants vont devenir dans cette Europe. Je suis inquiète. Je suis par exemple très sensible à la question de l’alimentation, des aliments transgénétiques. Quand je vois des écolos qui se battent pour faire passer des idées, je me demande vraiment ce qu’il en reste.”

Je suis certaine qu’il y a une prise de conscience. Mais dans quelle mesure une prise de conscience du citoyen peut-elle parvenir à convaincre les grands, les penseurs, les parlementaires, qu’il est temps de penser au-delà des apports de l’argent pour mettre l’humain au centre? Les gens veulent agir, ils sont conscients qu’ils ont un rôle à jouer, mais ils ne savent pas ce qu’ils peuvent faire. Le citoyen est démuné de pouvoir. Pas facile de mettre en marche des actions pour contrer tout ce que le pouvoir politique nous impose.

Enfin, on voit des changements. Des pays comme la France, et en Italie, et en Allemagne, commencent à réagir par rapport à la maltraitance et à l’exploitation des enfants: ce sont des conséquences des mouvements qui ont eu lieu en Belgique. L’Europe doit être une réalité plus humaine qu’économique, et elle semble l’être. Les ouvriers de Renault, où qu’ils soient, ce sont des ouvriers avant tout. Il faut y croire, tout de même.” □

SAVIEZ-VOUS QUE... suite à l’affaire Dutroux, l’Union européenne est parvenue à un accord global sur trois points: extension des compétences d’Europol à la traite des êtres humains, programme d’échange et de formation des personnes appelées à lutter contre ce fléau, et création d’un “centre d’excellence” au sein de l’Union, destiné à répertorier les services “up to date” en matière de recherche d’enfants disparus. □

Le quartier général des comités blancs, à Ixelles. Entre les photos de Julie et Mélissa, de la petite Bénéissa, et des piles de journaux en attente d’être vendus, Martine rêve que l’Europe soit une aile, qui emporte l’enthousiasme et qui garantisse la protection.

Fonds structurels en Wallonie: quel impact?

Le Parlement européen a ouvert le débat sur la réforme des Fonds structurels dans le cadre de l'Agenda 2000 (voir pp. 1 à 3). Les nouvelles perspectives financières et d'élargissement de l'Union doivent conduire, dès à présent, à une réflexion sur ce pourraient être les futures orientations de la politique de cohésion en Belgique, et en Wallonie en particulier.

Pour réaliser son objectif de cohésion économique et sociale, l'Union utilise principalement les fonds structurels, à savoir, le Fonds européen de développement régional (FEDER) qui aide les régions défavorisées et en déclin industriel, le Fonds social européen (FSE) en faveur de l'emploi, le Fonds européen d'orientation et de garantie (FEOGA) agricole et l'Instrument financier d'orientation de la pêche. Pour le Parlement européen, l'heure est au bilan. Il constate que le principe d'additionnalité, selon lequel les Fonds renforcent les efforts nationaux et régionaux, n'a pas été respecté par de nombreux Etats membres. Il s'est dès lors prononcé en faveur d'une clause suspensive des aides qui lierait ces dernières au respect de ce principe.

A ce problème s'ajoute celui du faible taux d'utilisation des Fonds structurels, en particulier du FEDER, conséquence des mesures d'économie poursuivies dans le cadre de la troisième étape de l'Union économique et monétaire. En effet, eu égard aux restrictions budgétaires qu'impliquent le respect des critères de convergence et le Pacte de stabilité, les Etats membres ne sont guère enclins à fournir leur quote-part nationale pour le financement des programmes. Le taux d'exécution budgétaire en Belgique est particulièrement bas (35%). Bien qu'il rejette le principe de conditionnalité aux Fonds structurels, en soumettant l'accès à ceux-ci à la réalisation de la convergence, le Parlement européen demande que les ressources non utilisées soient réaffectées aux Etats membres qui ont utilisé leurs crédits durant la période de programmation concernée. Par ailleurs, le Parlement entend bien assumer sa responsabilité à l'égard des citoyens européens et réclame la codécision en matière de Fonds structurels.

A chaque zone son objectif

La Belgique se situe parmi les Etats membres dont le produit intérieur brut par habitant est supérieur à la moyenne communautaire. L'aide financière que l'Union européenne fournit à la Belgique a cependant plus que doublé entre 1989 et 1999, passant de 863 millions d'ECU pour les cinq premières années à 2,096 milliards pour les six dernières. Cette intensification des interventions communautaires s'explique par une amplification des disparités de développement régional et une exclusion croissante de franges importantes de la population. En Wallonie, les programmes de développement concernent trois catégories de région qui correspondent à trois objectifs prioritaires des Fonds structurels.

Entreprendre au Hainaut

Bien que le PIB par habitant du Hainaut excède légèrement le seuil de la moyenne communautaire, il s'agit de la seule région dite «en retard de développement», éligible à l'objectif 1, avec une dotation de 740 millions d'ECU. La relance de l'économie, prioritaire, par le biais d'aides aux investissements des entreprises est en bonne voie. Quelques 240 entreprises devraient avoir le jour d'ici à la fin du programme en 1999. 2.646 emplois auraient déjà été créés sur les 4.800 escomptés. Mais, s'agit-il là d'emplois durables? La question reste pendante... Les mesures relatives à la formation connaissent également de bons résultats. Les projets de recherche/développement enregistrent, en revanche, quelques retards. Or, il s'agit là de défis majeurs, telle la création de «pôles d'excellence» à Mons (parc scientifique, centre de télécommunications Multitel) et à l'aéroport de Charleroi (centre de télécommunications Minerve, services de courrier rapide...). Les recettes du secteur touristique devraient augmenter de 10%. Un autre projet vise à assurer une alimentation suffisante en eau potable.

Enrayer le déclin industriel liégeois

Le bassin industriel Meuse/ Vesdre (104 millions d'ECU pour 1997-1999) et Aubange (1 millions d'ECU) constituent la cible de l'objectif 2 relatif aux zones industrielles en déclin. Leur redressement économique implique une série d'actions axées sur la diversification du tissu industriel, le tourisme, l'assainissement et la réhabilitation des sites industriels et urbains dégradés, la création de conditions favorables



© ISOPRESS

L'aéroport de Charleroi

aux investissements pour les PME, la formation continue, l'aide à la réinsertion et l'innovation technologique. Durant la période 1989-1993, plus de 35.000 emplois ont été créés dans ces régions, 500 hectares de sites industriels ont été aménagés et plus de 400 entreprises assistées. Pour la période courant de 1994 à 1999, l'objectif poursuivi est de créer 6.000 emplois nouveaux à Liège.

Valoriser le Sud-Est

Les zones rurales vulnérables visées par l'objectif 5b, dans les arrondissements de Marche, Bastogne, Neufchâteau, Dinant (Sud-Est) et Philippeville (Sud-Est), couvrent 5.000 km² et comptent environ 213.000 habitants. La contribution communautaire s'élève à 41,4 millions d'ECU. Les priorités y sont l'amélioration de la chaîne de production-commercialisation de la viande de boeuf et la coordination des actions en matière d'exploitation et commercialisation des ressources forestières. Des actions en faveur du développement de l'agrotourisme sont également prévues. Le déroulement de ce programme s'avère toutefois extrêmement lent.

Pour une politique de cohésion plus efficace

A mi-parcours, force est de constater que le taux d'exécution des crédits communautaires est nettement insuffisant. Les causes en sont, entre autres, le retard des financements publics nationaux, la lenteur des circuits administratifs, la complexité des procédures. La lenteur du transfert des crédits communautaires décourage de surcroît leurs destinataires, telles les PME, contraintes de préfinancer les opérations. Quant

à la mise en oeuvre des projets, les mesures de soutien aux entreprises se révèlent très efficaces tandis que d'autres programmes axés sur la recherche/développement, l'environnement, l'attractivité des zones industrielles ou le tourisme progressent très lentement.

Quelles sont les solutions ? En Belgique, une concentration géographique et thématique s'imposera sans doute. Le Parlement européen plaide, d'une manière générale, pour une simplification radicale des procédures administratives, une décentralisation de la gestion, un rôle accru des autorités régionales et des partenaires sociaux dans la planification, la gestion et le suivi des projets, un assouplissement des circuits de paiement et une meilleure diffusion de l'information. M. Robert Collignon, ministre-président du gouvernement wallon, a, en outre, exprimé ses suggestions à la commission de la politique régionale du Parlement européen. Il a au préalable indiqué *«qu'il faut définitivement éliminer le précepte qui indique que, si un programme avance bien, c'est parce qu'il consomme bien les crédits.»* Il a évoqué les effets contradictoires de la multiplication des programmes et s'est prononcé pour une approche contractuelle entre l'Union et les Etats membres qui rendrait à la programmation sa fonction première, à savoir la définition des grands objectifs à atteindre et des critères de sélection et d'évaluation des projets. Il a ensuite souligné l'importance du facteur temps dans la négociation des programmes, leur acceptation par la Commission européenne et leur financement. Il propose de commencer le processus plus tôt, dès le début 1998, pour la période débutant en 1999, et d'allonger la durée des programmes à 5 ou 6 ans. □

Pour tout contact
ou information
complémentaire,
n'hésitez pas
à appeler
le Parlement européen/Bureau
pour la Belgique
Rue Belliard, 97-113
1047 BRUXELLES
Tél. 02/284 20 05
Fax 02/230 75 55

Pages rédigées par le Bureau pour la Belgique du Parlement européen



© BOCCARA

Eurodroit

“Télévision sans frontières” : un cadre juridique plus sûr

Adoptée par le Parlement européen et à la quasi-unanimité par le Conseil des ministres de l'Union (les Quinze moins une abstention), la nouvelle directive “Télévision sans frontières” fournit un cadre juridique sûr aux chaînes et aux téléspectateurs.

L'innovation la plus importante de la directive “Télévision sans frontières” concerne la retransmission de grands événements, notamment sportifs. Elle établit les conditions qui garantissent au public le libre accès à la diffusion de tels événements. Les Etats membres pourront établir chacun une liste d'événements qui doivent être diffusés en clair, même si des droits exclusifs ont été rachetés par des chaînes de télévision à péage. Selon le principe de la reconnaissance mutuelle, ils devront faire en sorte que les différentes chaînes respectent ces listes. Les Quinze disposent d'un délai de 18 mois pour mettre en oeuvre cette nouvelle loi européenne. Voyons ses principales dispositions.

Tout d'abord la liberté de réception et de retransmission: il est confirmé que, en règle générale, les Etats membres assurent la liberté de réception et n'entravent pas la retransmission sur leurs territoires d'émissions télévisées en provenance d'autres Etats membres. La directive assure également un meilleur accès à la justice grâce à des procédures à mettre en place par les Etats membres pour permettre à des tiers directement concernés, y compris des ressortissants d'autres Etats membres, de saisir les autorités compétentes, judiciaires ou autres, pour faire respecter les dispositions de la loi.

En matière de mesures de protection des programmes européens, les choses ne changent pas: la directive prévoit toujours que chaque fois que cela est réalisable, les chaînes de télévision réservent à des oeuvres européennes une proportion majoritaire de leur temps de retransmission et admet toujours une certaine souplesse dans la mise en oeuvre de cette disposition. En revanche, la définition des oeuvres européennes est élargie aux coproductions avec certains pays tiers, à condition que les coproducteurs européens participent majoritairement au coût total

de production et que la production ne soit pas contrôlée par un ou plusieurs producteurs établis en dehors du territoire des Etats membres. Pour les productions indépendantes, les Etats membres devront introduire une définition de “producteur indépendant” pour faciliter l'application de la règle leur réservant 10% du temps de diffusion.

Il n'y aura plus de délais minima pour la diffusion télévisée de films et les Etats membres devront simplement veiller à ce que les délais convenus entre les télédiffuseurs et les ayant-droit soient respectés. Pas de nouveauté en matière de publicité mais l'auto-promotion est assimilée à la publicité tandis que les messages publics et les appels en faveur d'oeuvres de bienfaisance ne sont pas à comptabiliser dans le quota de 20% réservé aux annonceurs. Le téléachat est soumis au même régime que la publicité.

Suite aux amendements du Parlement européen, la nouvelle directive insiste particulièrement sur la protection des mineurs: les programmes susceptibles de nuire gravement à l'épanouissement des mineurs sont interdits. Ceux qui sont simplement susceptibles de nuire aux mineurs doivent être précédés d'un avertissement acoustique ou bien identifiés tout au long de leur diffusion par un symbole visuel. Les émissions ne doivent pas contenir d'indications à la haine pour des raisons de race, de sexe, de religion ou de nationalité. La Commission européenne a un an pour présenter une étude sur les avantages et les inconvénients d'autres mesures pour faciliter le contrôle des parents sur les émissions que regardent leurs enfants.

Enfin on a renforcé les dispositions qui assurent le droit de réponse des parties dont l'honneur ou la réputation ont été lésés par une allégation incorrecte faite au cours d'une émission télévisée. □



EURODROIT

à votre service

Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone au (02) 295 94 78 tous les jeudis de 14 à 18 heures

Toute demande d'information écrite peut être adressée à **EURODROIT** rue Archimède 73 1000 Bruxelles

Entretiens individuels sur rendez-vous

au jour le jour

22 juin 1997

Environnement: à Denver (Colorado), le sommet du G8 s'achève sur un conflit entre l'Union européenne et les Etats-Unis, ceux-ci refusant de s'engager sur une réduction chiffrée et contraignante des émissions de CO2 dans l'atmosphère.

26 juin 1997

Libre circulation: la Commission européenne annonce qu'elle a assigné la Belgique devant la Cour européenne de justice pour n'avoir pas encore intégré dans sa législation le droit de vote et d'éligibilité pour les citoyens européens. Fixée par le traité de Maastricht, cette disposition enjoignait aux Etats membres de s'y conformer avant le 1er janvier 1996.

Media: la chaîne commerciale flamande VTM ne pourra plus, dès septembre, jouir du monopole de la publicité, décide la Commission européenne, qui estime que ce monopole entre en contradiction avec le droit communautaire.

27 juin 1997

Armements: à la conférence internationale de Bruxelles, 97 pays sur 161 se prononcent pour une interdiction totale des mines antipersonnel. Dans l'Union européenne, seules la Finlande et la Grèce n'ont pas signé. Un traité définitif devrait être signé à Ottawa en décembre prochain.

30 juin 1997

Monnaie: le Néerlandais Wim Duisenberg succède au Belge Alexandre Lamfalussy à la tête de l'Institut monétaire européen, que celui dirigeait depuis sa création en 1994.

1er juillet 1997

Le Luxembourg succède aux Pays-Bas à la présidence tournante (6 mois) du Conseil de l'Union européenne.

Alimentation: l'Organisation mondiale du commerce condamne la Commission européenne, estimant que son embargo contre le boeuf américain traité aux hormones est

contraire aux règles du commerce international. La Commission pourrait être forcée de choisir entre lever l'embargo ou payer de fortes compensations financières.

3 juillet 1997

Alimentation: une enquête de la Commission européenne révèle que, malgré l'embargo, 1600 tonnes de viande de boeuf britannique auraient été vendues illégalement, notamment en Russie et en Egypte, notamment via deux sociétés établies à Wingene et Mouscron.

9 juillet 1997

UE/Serbie: l'Union européenne décide de suspendre son aide non humanitaire (918 millions de FB pour 1997) à la Republica Srpska, l'entité serbe de Bosnie, aussi longtemps que l'ancien leader Radovan Karadzic, accusé de crimes contre l'humanité, n'aura pas été arrêté.

16 juillet 1997

Elargissement: La Commission européenne présente une communication intitulée "Agenda 2000" en même temps que ses avis sur les demandes d'adhésion des pays d'Europe centrale et orienta-

le. Cette communication décrit, dans un cadre unique, les grandes perspectives de développement de l'Union européenne et de ses politiques pour le début du siècle prochain, les problèmes horizontaux liés à l'élargissement et le futur cadre financier d'après l'an 2000, en tenant compte de la perspective de l'élargissement de l'Union (voir pp. 1 à 3).

22 juillet 1997

Proche-Orient: Réunis à Bruxelles sous l'égide de l'Union européenne, Yasser Arafat et David Lévy tentent de relancer le processus de paix israélo-palestinien.

23 juillet 1997

Concurrence: La Commission européenne donne son feu vert à la fusion entre Boeing et McDonnell Douglas.

25 juillet 1997

Economie: Le ministre belge du Budget, Herman Van Rompuy, annonce que la Belgique est qualifiée pour l'euro avec un déficit public de 2,8% pour 1997.



Sectes

Vous avez consacré dans votre livraison n° 216 de juin 1997, un article de considérations générales que vous avez intitulé "nécessaire vigilance à l'égard des sectes". Je ne pourrais pas assez vous approuver d'avoir choisi ce thème. Par contre, je suis choqué que vous ayez précisément choisi pour l'illustrer une photographie en trouble d'un cloître monastique. Etant de culture catholique, je vois dans le choix de cette photo une tentative d'amalgame visant à confondre l'état monastique avec l'attitude sectaire.

Jacques G. Jonet, Wezembeek-Oppem

L'euro électronique

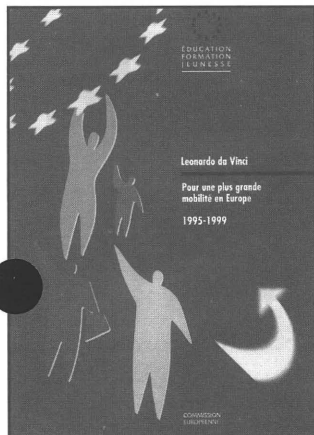
Si le principe de la monnaie unique est magnifique, on a néanmoins laissé passer une occasion en or! La banque centrale européenne aurait pu éviter les énormes difficultés auxquelles il faut s'attendre lors du passage à la monnaie unique en commençant par introduire un euro électronique avant d'émettre pièces et billets. On aurait ainsi évité d'énormes frais: pas de caisses doubles, pas de billets circulant en parallèle, pas de problèmes de conversion... jusqu'à ce que tout le monde y soit habitué, en particulier les personnes âgées ou celles qui utilisent de l'argent liquide.

Willy Degheldere, Bruges

publications

gratuites

Les publications précédées d'une ➤ sont disponibles à la Représentation en Belgique de la Commission européenne



(adresse p. 20), les autres à l'adresse indiquée:

- "Leonardo da Vinci: Pour une plus grande mobilité en Europe 1995-1999", Commission européenne, Education, formation et jeunesse, 11 p. N° cat.: C2-96-96-215-FR-C.
- "Age, bel âge, grand âge: les femmes âgées dans l'Union européenne", in "Les cahiers de Femmes d'Europe", N°45. Rens.: Commission européenne, DG V-E2, rue de la Loi 200, 1049 Bruxelles. Fax: 02/299.05.09.
- "L'Europe sociale: historique et état des lieux", par Jean-Louis Arnaud, Etudes et recherches, N°3, juillet 1997, 48 p. Rens.: Groupement d'études et de recherches "Notre Europe", 44, rue Notre-Dame des Victoires, F-75002 Paris. Fax: 0033/1/53.00.94.44.

en vente

Les publications suivantes sont en vente:

- au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles;
- à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles;
- au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles;
- à la librairie Jean de Lannoy, avenue du Roi 202, 1060 Bruxelles; ou à l'adresse indiquée:
- "Les extrémismes en Europe", coordonné par Jean-Yves Camus, coéd. Luc Pire/Centre européen de recherche et d'action sur le racisme et l'antisémitisme, avec l'aide de la Commission européenne, 409 p., 845 F. Ce livre annuel brosse un tableau des différentes formes d'extrémisme dans près de quarante pays d'Europe: idées, leaders, poids électoral, interrelations, etc.
- "L'Europe fragilisée", in Europ, revue trimestrielle bilingue français-anglais (hors-série N°5), 116 p., 300 FB.
- Cette revue offre une approche transnationale de l'actualité européenne, du Royaume-Uni à la Russie, par la juxtaposition de reportages sur un même thème. Rens.: Fondation Journalistes en Europe, 35 rue du Louvre, F-75002 Paris. Fax: 00331/45.08.42.32.
- "Les dividendes de la diversité. Langues, culture et économie dans une Europe intégrée", Bureau européen pour les langues moins répandues, 40 p., 5 ECU (hors TVA). Rens.: rue Saint-Josse 49, 1210 Bruxelles. Tél.: 02/218.25.90.
- "Des Alpes à l'Adriatique. Les Slovènes dans l'Union européenne", Bureau européen pour les langues moins répandues, 44 p., 5 ECU (hors TVA). Rens.: voir ci-dessus.
- "L'Europe entre la survie et le déclin", par Jacques Delors, in "Studia Diplomatica", vol. L: 1997, N°2, Institut royal des relations internationales, rue Belliard 65, 1040 Bruxelles, 750 FB. Avec aussi un article sur "L'intégration de la Roumanie dans l'UE et l'Otan".

La vie au Bureau

Le 15 juillet dernier, la Représentation en Belgique de la Commission européenne, en collaboration avec le Maison de l'Europe, a accueilli Monsieur Alfred Cahen (en haut, à droite), ambassadeur honoraire belge et secrétaire général honoraire de l'Union de l'Europe occidentale. M. Cahen a traité du rôle de l'UEO dans la politique européenne de défense. Le 17 juin 1997, à la même tribune, Monsieur Robert Urbain (en bas, à droite), sénateur et ancien ministre a tracé un bilan des relations commerciales de la Belgique avec les pays de l'Europe de l'Est.



© T. DAUWE



Quant à l'apprenti des langues étrangères, Umberto Eco a l'habitude de dire que la véritable unité de l'Europe c'est son caractère polyglotte. C'est ce qu'il faut préserver, sinon l'Europe perdra peu à peu de son goût, issu de sa diversité, et nous perdrons le goût d'elle.

Jacques Delors
1993

A épingle

- **Journées européennes du patrimoine:** les 13 et 14 septembre 1997 en Wallonie (thème: patrimoine archéologique), le 14 septembre 1997 en Flandre (thème: le travail) et les 20 et 21 septembre 1997 à Bruxelles (thème: les ensembles architecturaux). Les Journées européennes du patrimoine sont une initiative du Conseil de l'Europe, avec le soutien de l'Union européenne.
- Du 4 au 6 novembre 1997, à Bruxelles (Palais des Congrès), **Semaine européenne de l'emploi**, sous le patronage du Président du Parlement européen, et en coopération avec la DG V de la Commission européenne. Thème: "La modernisation du marché du travail en Europe". Rens.: Touchstone Exhibitions and Conferences Ltd. Tél.: 00.44/181.332.0044. Fax: 00.44/181.332.0874.

Ils ont dit ou écrit ...

À moyen terme, l'existence de l'Union est menacée par un excès pur et simple de bureaucratie. Elle risque de se transformer en simple filiale régionale des Nations unies, comme l'augure d'ores et déjà le déroulement des débats lors des sommets européens.

Franklin DEHOUSSE, représentant spécial du ministre des Affaires étrangères à la CIG, dans *De Standaard* du 8 juillet 1997

Je suis persuadé que l'euro donnera de meilleures perspectives en terme d'emplois. Je crois que l'Europe monétaire aidera l'harmonisation sociale. L'euro n'est pas responsable du chômage. Le problème du chômage est avant tout structurel.

Fons VERPLAETSE, gouverneur de la Banque nationale, dans *La Libre Belgique* du 18 juin 1997

Il est à craindre qu'à Amsterdam, on ait atteint et pour longtemps les limites de la capacité de réforme de l'Union. Pour une raison simple mais fondamentale: les progrès à accomplir au-delà de l'euro sont essentiellement relatifs à l'émergence de l'Europe politique; or, sur tous les points de passage obligé, les Quinze sont divisés.

Jean DURIEUX, directeur général honoraire à la Commission européenne, dans *La Libre Belgique* du 28 juillet 1997

EURINFO est édité par la Représentation en Belgique de la Commission européenne
73 rue Archimède
1000 Bruxelles
Tél. (02) 295 38 44
Fax (02) 295 01 66

Coordination:
François JANNE D'OTHÉE

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission.

La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi au Bureau en Belgique de la publication.

© CECA-CEE-CEEA
Bruxelles-Luxembourg 1996
CC-AH-97-007-FR-C

Lay-out et mise en page :
UPO - Bruxelles

Impression :
La Charte - Bruges